

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

ADOPTION DE  
L'AVENANT A LA  
CONVENTION AIR  
DU GENEVOIS  
FRANÇAIS

N° CS2021-29

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 24  
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET**

## ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Vu la délibération n°CP-2020-02/07-59-3851 de la commission permanente du Conseil régional en date du 14/02/2020,

Vu la délibération N° CS2019-49 du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français adoptant le projet de Convention Air du Genevois français

Considérant que la Convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Considérant que la Convention Air du Genevois français, effective depuis le 20 février 2020 peut faire l'objet d'un avenant à compter de dix-huit-mois de mis en œuvre

### Rappel du contexte et des objectifs de contractualisation « Convention Air du Genevois français »

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, la Convention Air du Genevois français s'applique aux intercommunalités (EPCI) suivantes : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

**Pour rappel, cinq opérations ont été retenues par les partenaires lors de la signature de la convention en février 2020 :**

#### **1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables**

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo et contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève.

**Montant total initial de l'opération : 400 000€**

**Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000 €**

## 2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

**Montant total initial de l'opération : 1 500 000 €**

**Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €**

## 3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

**Montant total initial de l'opération : 4 100 000 €**

**Subventionnement sollicité : 2 870 000 €**

## 4) Autopartage et services associés

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

**Montant total initial de l'opération : 225 000 €**

**Subventionnement sollicité : 157 500 €**

## 5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

**Montant total initial de l'opération : 494 000 €**

**Subventionnement sollicité : 345 800 €**

## PROPOSITION D'AVENANT : MODIFICATION DES OPÉRATIONS

Au regard des premiers mois de réalisation de la contractualisation et des sollicitations des maîtrises d'ouvrages communales et intercommunales, des besoins nouveaux apparaissent.

Conformément à l'article 6 de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Genevois français, il est possible d'intégrer des nouvelles actions et de modifier la répartition des volumes financiers entre les actions en fonction de l'avancement des dépenses. En conséquence, les articles suivants de la convention sont modifiés :

### ○ Action 1 - Fonds air-bois & ENR

Le déploiement des fonds air/ renouvellement des chauffages (primes « chauffage propre ») dans cinq EPCI du territoire à fin 2021 avec une possibilité d'accompagnement des particuliers jusqu'à 2025 nécessite des financements à la hauteur des objectifs assignés.

Dans le cadre de l'avenant, il est proposé de porter la demande de subventionnement à 1 200 000 € afin de satisfaire aux demandes potentielles des particuliers au sein des 6 EPCI bénéficiant de la contractualisation pour un volume de remplacement de 1500 appareils de chauffage.

**Montant total de l'opération : 1 500 000 €**

**Subventionnement sollicité : 1 200 000 €**

○ **Action 2 - Renouvellement de la flotte des véhicules publics**

Dans le cadre de la revoyure, il est proposé :

- D'introduire le remplacement des véhicules de transports en commun ;
- De viser le remplacement de 20 véhicules légers pour un montant forfaitaire par véhicules de 3000 € ;
- D'augmenter le montant affecté à cette opération pour le porter à un total 555 000 € de subventionnement.

**Montant total de l'opération : 3420 000 €**

**Subventionnement sollicité : 550 000 €**

○ **Action 3 - Aménagements, équipements et services pour la mobilité cyclable**

Au regard des sollicitations sur cette fiche-action, des co-financements mobilisables par d'autres collectivités publiques et l'Etat, il est proposé d'adapter le montant prévisionnel de la fiche-action.

Par ailleurs afin de satisfaire l'ensemble des typologies de demandes concernant la mobilité cyclable, le subventionnement pourra également accompagner la mise en location de vélos à assistance électrique pour les particuliers (hors cadre touristique) et l'acquisition de vélos-cargos.

**Montant total de l'opération : 2 857 143 €**

**Subventionnement sollicité : 2 000 000 €**

○ **Action 4 - Autopartage et services associés**

Afin de s'adapter au déploiement des nouvelles stations d'autopartage dans les EPCI du Genevois français, il est proposé de moduler le montant des dépenses subventionnables.

**Montant total de l'opération : 256 000 €**

**Subventionnement sollicité : 179 200 €**

○ **Action 5 - Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R**

Le développement des offres P+R s'effectue à un rythme moins soutenu qu'initialement dans le délai de la contractualisation, il est proposé d'adapter le montant des dépenses subventionnables. Les maîtrises d'ouvrage éligibles sont les EPCI ainsi que leurs groupements (Syndicats mixtes).

**Montant total de l'opération : 92 857 €**

**Subventionnement sollicité : 65 000 €**

**Synthèse**

Convention Air du Genevois français								
Opérations/MOA			Contrat signé (février 2020)			Proposition d'avenant 2021		
Fiche-actions	Nature de l'action	MOA	Montants opérations (dépenses subventionnables)	Taux d'intervention (%)	Montant subventionnement (€)	Proposition de dépense subventionnables (montant total des opérations)	Taux d'intervention (%)	Proposition répartition subventionnement avenant
Fiche 1	Prime chauffage propre	EPCI	400 000,00	80	320 000,00	1 500 000,00 €	80	1 200 000,00 €
Fiche 2	remplacement de véhicules	EPCI	1 500 000,00	forfait 3000 €/véhicule	300 000,00	1 800 000,00 €	15	555 000,00 €
Fiche 3	Aménagements cyclables	EPCI	4 100 000,00	70	2 870 000,00	2 857 143,00 €	70	2 000 000,00 €
Fiche 4	Auto-Partage	EPCI et pôle métropolitain	225 000,00	70	157 500,00	256 000,00 €	70	179 200,00 €
Fiche 5	Accès P+R	EPCI et leurs groupements	494 000,00	70	345 800,00	92 857,00 €	70	65 000,00 €
			6 719 000,00		3 993 300,00	6 506 000,00 €		3 999 200,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant à la convention « Air du Genevois français », établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'euros de subvention régionale pour la période 2020-2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter cet avenant auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

